

RÈGLEMENT DU BADABOB VII

Art. 1 Le tournoi est autorisé sous le n°21.LIFB.93/TI.F./006

Art. 2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.

Art. 4 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Nicolas GEFROY**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur ne respectant pas un point de ce règlement.

Art. 5 Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses seniors, vétérans, juniors, cadets, minimes.

Il se déroule le samedi 25 et le dimanche 26 Juin 2022.

Il est ouvert aux joueurs et joueuses de R4 à P12.

Les joueurs seront répartis en 5 séries (R4/R5, R6/D7, D8, D9, P).

Le tournoi se déroulera au **Complexe Henri Wallon 1, rue Bernard Birsinger, 93000 Bobigny**. Le tournoi se déroulera sous le format standard de la LIFB. Les tableaux ouverts dans chaque série seront Double Hommes, Double Dames, Double mixtes.

Art. 6 Les paires peuvent être constituées librement dans la limite d'un classement maximum entre les 2 joueurs (un joueur D7 peut jouer avec un D8, un R4 peut jouer avec un R5. Un joueur R6 ne peut pas jouer avec un joueur D8).
Le surclassement est autorisé si l'un des deux joueurs de la paire joue dans sa série (une paire D7-D8 peut jouer dans la série R6/D7).

Art. 7 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les séries en cas d'insuffisance de participation dans une série. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Art. 8 Les tableaux se jouent en poules, suivies d'une phase en élimination directe. Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.

Art. 9 Les volants officiels sont les « RSL n°1 ». Les volants sont à la charge des joueurs. Le comité d'organisation fournit les volants pour les finales.

Art. 10 La date limite d'inscription est le 27/05/2022. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception sur BadNet. La date de prise en compte des classements est le 28/05/2022.
Les joueurs resteront dans la série dans laquelle ils sont inscrits, quelle que soit l'évolution ultérieure de leur classement, entre cette date et le début de la

compétition.

Le tirage au sort aura lieu le 11/06/2021. Une mise à jour des classements sera effectuée à cette date uniquement pour définir les têtes de série.

Art. 11 Le montant des droits d'engagement est de 15 € pour un tableau, de 22 € pour 2 tableaux. Les droits d'inscription sont exigibles dès le pointage et sont en principe personnels et non transférables.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...). Tout forfait arrivant après tirage au sort devra également être justifié auprès de la ligue ile de France de badminton.

Art. 12 Les inscriptions se feront directement sur badnet.org. Pour toute demande et modification une seule l'adresse de contact : tournoi.bobigny@gmail.com (en précisant le nom du tournoi dans l'objet « Badabob VII ») et le règlement aura lieu le jour de la compétition au moment du pointage.

(de préférence par chèque à l'ordre de « ACB Badminton »).

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Toute modification et annulation devra être faite par mail à tournoi.bobigny@gmail.com

Art. 13 Les matchs seront auto arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 14 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au Juge Arbitre. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra revenir dans les délais prévus sous peine de WO.

Art. 15 Chaque joueur autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Art. 16 Chaque joueur est autorisé à jouer dans deux tableaux maximum.

Art. 17 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Art. 18 Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 19 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Art. 20 Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le Code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

Art. 21 En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les récompenses seront remises

uniquement aux lauréats présents à la fin de chaque journée de compétition lors d'une cérémonie protocolaire. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Art. 22 Tout joueur en arrêt de travail et/ou de maladie, pour des raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur

Art. 23 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.